

# Salaires 2022

L'amélioration de votre pouvoir d'achat , notre première préoccupation !

**A l'issue de la négociation nous avons obtenu :**

**2%**

D'augmentation individuelle en moyenne en mars 2022. (si augmentation 40€ mini)

**2,8%**

pour les salaires de moins de 50K€/an

**1,8%**

pour les salaires de plus de 50K€/an

+

**0,8%**

D'augmentation de salaire via la prime d'ancienneté

+



Au vu des excellents résultats, le versement d'un supplément de 50% de participation sera soumis à la validation du CA TF1.

**Le maintien du Forfait Mobilité Durable qui inclura les IK vélo trajet domicile lieu de travail.**

**Augmentation des barèmes d'Indemnités Kilométriques et création d'un barème boosté pour les véhicules Hybride et électrique.**

**Prime d'astreinte Rédacteur 50€ versus 35€ sans intervention 68€ versus 55€ avec intervention**

**Le Création d'un fonds d'entraide pour les salariés du Groupe.**

**Mise en place du CESU pour les travailleurs en situation de handicap à hauteur de 200€.**

**FO TF1, a demandé et obtenu le versement d'un supplément de la participation qui bénéficiera à tous, CDI, CDD, Alternants, intermittents, Pigistes** car la Direction ne souhaitait pas une augmentation supérieure à 2% ni engager une négociation sur le versement d'une indemnité journalière Télétravail cette année...

## De plus la Direction a pris l'engagement

- ✓ **De ne donner aucune consigne de sélectivité aux managers pour la distribution des RIS**
- ✓ **Que chaque situation individuelle sera examinée par les DRH et les managers pour favoriser la bonne distribution des augmentations**
- ✓ **Que l'enveloppe des primes 2022 sera a minima égale ou supérieure à celle de 2020 (460K€)**

